

**CONCOURS SUR ÉPREUVES D'ADMISSION
DANS LE CORPS DES OFFICIERS DE LA
GENDARMERIE NATIONALE**

ouvert aux majors de gendarmerie, aux adjudants-chefs de gendarmerie et aux adjudants de gendarmerie inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'adjudant-chef, âgés de cinquante ans au plus et réunissant au moins dix-huit ans de services civils et militaires dont au moins six ans effectués en qualité de sous-officier de gendarmerie ou dans un corps de catégorie B.

- OG RANG -

SESSION 2019

ÉPREUVE DE CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES

(Durée : 03 heures – Coefficient : 2 – Note éliminatoire < 5/20)

Pour cette épreuve, le candidat :

- n'utilise que l'imprimé n° 651.4-104 Éd 1 ;
- inscrit le numéro de la question à laquelle il répond sans en recopier le libellé ;
- répond aux questions dans l'ordre qu'il souhaite ;
- écrit uniquement sur les 15 lignes numérotées.

Question n° 1 : (3 points)

Citez les règles d'attribution des logements C.N.A.S. aux couples de militaires de la gendarmerie ?

Question n° 2 : (3 points)

Quelles sont les conditions de durée d'activité dans le cadre de la périodicité de la notation ?

Question n° 3 : (4 points)

Dans le cadre de la méthode d'analyse réflexe AMER, préalablement à un usage des armes, comment devez-vous analyser l'Atteinte ou à défaut la Menace que fait peser votre adversaire sur vous-même ou autrui ?

Question n° 4 : (5 points)

Quelles sont les règles de sécurité appliquées aux systèmes d'information de la gendarmerie ?

Question n° 5 : (5 points)

L'utilisation des armes à feu exige le respect absolu de règles de sécurité et de manipulation. Elles sont destinées à prévenir les accidents et à ne pas faire courir aux militaires, comme aux tiers, de risques disproportionnés avec l'objectif recherché.

Citez les 5 règles fondamentales qui doivent absolument être respectées lors de la manipulation d'une arme à feu.